



Commune de SCIENTRIER

Délibération n°004/2026 ÉLECTION DU MAIRE

Nombre de conseillers :

En exercice : 15
Quorum : 8
Présents : 13
Votants : 15

L'an deux mille vingt-six, et le vingt mars à 19 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 16 mars 2026, s'est réuni en salle de conseil à SCIENTRIER, sous la présidence de Monsieur JOYE Michel, Doyen.

Délibération adoptée à la majorité

Présents : APLINCOURT Gilles, BARBIER Daniel, BARBIER Sarah, BIANCO Lydie, BRANTUS Élodie, BRON Isabelle, DAKIN-GARVAL Sylvain, DEAGE Patricia, DESALMAND Nadège, FLOQUET Sandra, GAUDIN Hervé, HENNI Nour-Eddine, JOYE Michel

Absents :

Absents excusés : RIVET Jimmy, JEANTET Sophie

Procurations : Sandra FLOQUET pour Sophie JEANTET et Gilles APLINCOURT pour Jimmy RIVET

Secrétaire de séance : Nadège DESALMAND

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2122-4 et L.2122-7 ;

Considérant que le Conseil municipal élit le maire parmi ses membres, au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Considérant les conditions d'éligibilité aux fonctions de Maire ;

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Considérant que le Maire est élu pour la même durée que le Conseil Municipal ;

Le plus âgé des membres présents du Conseil Municipal, président de l'assemblée, fait appel à candidatures et invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection.

Après un appel à candidatures, les candidats sont :

- BARBIER Daniel

Il est procédé au vote.

Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé sur papier blanc mis dans une enveloppe.

Résultats du scrutin

- Nombre de votants : 15
- Nombres de bulletins blancs : 3
- Nombre de suffrages exprimés : 12
- Majorité absolue requise : 8
- Résultats : M. BARBIER Daniel a obtenu 12 voix.

Monsieur Daniel BARBIER, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé Maire et est immédiatement installé.

Le secrétaire de séance



Nadège DESALMAND

Président de séance, le doyen



Michel JOYE

